



Ville de Maraussan

Consultation citoyenne
Sécurité et tranquillité publique

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis le 8 juin 2022, la commune
a expérimenté l'extinction de l'éclairage public.
Aujourd'hui, les ampoules ont été remplacées par un éclairage à Led

VOTRE CHOIX SERA MIS EN LUMIERE

Venez vous exprimer en Mairie

VOTEZ



Consultation Publique
Sur l'éclairage

Une réponse par foyer

Nom: Prénom:

Adresse:

**Jusqu'à quelle heure
souhaitez-vous
maintenir l'éclairage
public ?**

- Je souhaite maintenir
l'éclairage public allumé
jusqu'à 23h
- Je souhaite maintenir
l'éclairage public allumé
jusqu'à 01h
- Je souhaite maintenir
l'éclairage public allumé
toute la nuit

Déposez votre bulletin en Mairie jusqu'au

27/09/24